

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014</p>

L'an deux mille quatorze, le 11 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAÏLE, Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STOHR.

Absent : Joël MAURIANGE ayant donné procuration à M. Pierre BARTHES

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STOHR, Maire, qui a désigné : Juliette MURAT, secrétaire de séance.

. Monsieur GAERTNER précise que la retranscription de son discours n'est pas présentée de manière équitable, son discours a été transmis en format A4 mais affiché en format plus réduit.

. Monsieur le maire précise qu'il en a été de même pour tous les discours. Monsieur ROY demande à ce que le discours soit réaffiché au format d'origine.

. Monsieur le maire précise que cela sera fait.

Madame ROUGERIE procède à la lecture du compte rendu du précédent conseil.

Suite à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2014,

. Monsieur ROY souhaite que soit apportée une précision concernant l'intervention de M. MAURIANGE, effectivement Monsieur le maire a été élu avec près de 80% des voix du conseil, mais à 53% environ des voix de la population neuvicoise.

M. JARRIGE précise 57,65% des voix.

Le précédent compte rendu est validé sans autres modifications.

Monsieur le maire demande l'autorisation du conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour au présent conseil municipal, le premier un projet de délibération concernant le marché de voirie 2013, étant précisé qu'il est contenu dans le dossier remis à tous les participants le mercredi 9 avril ; le second un projet de délibération modifiant les indemnités des élus.

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces ajouts.

I- Le compte administratif 2013

. Monsieur ROY demande si Madame la trésorière sera présente, il tient à préciser que depuis 30 ans qu'il est élu, c'est la première fois que le ou la trésorière est absente du conseil municipal traitant du budget. Il demande pourquoi tout n'a pas été fait pour assurer sa présence.

. Monsieur le maire précise qu'elle était invitée, qu'elle était présente à la commission des finances du lundi 7 avril et qu'elle s'est excusée car elle ne pouvait pas être présente ce soir.

. Madame LARTIGAUT trouve dommage le ton donné à cette assemblée.

. Monsieur GAERTNER trouve dommage que pour Monsieur le maire, la démocratie soit un gros mot.

. Monsieur le maire indique qu'il respecte la démocratie.

. Monsieur JARRIGE trouve dommage que les critiques arrivent déjà avant le début de la présentation du compte administratif 2013.

- . Madame MIRANDE trouve choquant le fait que les élus d'opposition aient quitté la table du dernier conseil municipal.
- . Monsieur GAERTNER signale qu'il manque deux pièces dans le dossier à savoir l'état de la dette et l'état des effectifs du personnel.
- . Monsieur le maire précise que ces pièces sont dans le dossier complet du compte administratif 2013, ici présent et qu'il est consultable. Monsieur le maire précise que ces documents seront photocopiés et transmis si nécessaire.

La présentation du compte administratif 2013, est effectuée par Monsieur ALANORE qui apporte de nombreux commentaires et précisions. En synthèse les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	prévu 2 574 758.86 €	réalisé 2 109 287.20 €
Recettes :	prévu 2 574 758 .86 €	réalisé 2 770 236.68 €
Soit un excédent de clôture de 661 039.48 €		

Section d'investissement

Dépenses	prévu 1 996 930.26 €	réalisé 1 794 780.14 €
Recettes :	prévu 1 996 930.26 €	réalisé 1 474 245.01 €
Soit un déficit d'investissement de 320 535.13 €		

- . M. GAERTNER remarque qu'au chapitre 61551 les dépenses sont toujours d'environ 10 000€ alors que le matériel a été remplacé.
- . Monsieur le Maire répond que le matériel a été remplacé en cours d'année, et que tout le matériel n'est pas neuf.
- . Monsieur ROY demande à quoi correspond le chapitre 611 en dépense, qui est en augmentation.
Monsieur le maire répond que cela correspond à la livraison de repas cantine et à la mutuelle du personnel communal.
- . Madame MAURY demande pourquoi le chapitre 6232 fêtes et cérémonies présente une telle économie.
Monsieur le maire répond que cela vient du non-paiement en 2013 des indemnités à mille sources, mais qui devront être payées en 2014.
- . Monsieur ROY rappelle que cette indemnité correspond pour 5000€ au festiv'académie et pour 3 000€ aux manifestations. Or en 2013 milles sources s'est installé à Egletons par conséquent la commune ne doit régler que la somme de 3 000€
- . Monsieur le maire répond qu'une convention existe, que ce n'est pas lui qu'il l'a signée, et qu'il doit l'honorer. Mais Monsieur le maire précise que le jour où Madame IERAMIAN viendra en mairie que Monsieur ROY signataire de cette convention vienne à l'entretien.
- . Monsieur ROY accepte.
- . Monsieur ROY rappelle qu'au compte 6554005 concernant les frais de téléassistance pour les personnes en bénéficiant, la commune prend à sa charge la partie restante après la prise en charge du conseil général. Il fait remarquer que c'est la première année qu'il constate que les recettes du camping sont inférieures aux prévisions.
- . Monsieur le maire répond que cela est certainement lié aux conditions météorologiques du printemps et à la crise économique.

Après que toutes les explications aient fournies, Monsieur le maire quitte la salle comme le prévoit la règlementation.

Monsieur BARTHES fait procéder au vote du compte administratif,
A l'unanimité le compte administratif est voté.

Monsieur BARTHES fait procéder au vote du compte administratif des pompes funèbres
A l'unanimité ce compte administratif est voté.

Monsieur BARTHES fait procéder au vote du compte administratif du CCAS,
A l'unanimité ce compte administratif est voté.

Monsieur le maire reprend sa place et reprend la présidence de l'assemblée.

. Monsieur ROY souhaite préciser que son groupe a voté le compte administratif 2013, car il estime que la présente majorité a géré conformément au budget même si cela n'est pas dans la politique souhaitée.

II – Le compte de gestion 2013

. Monsieur le maire présente le compte de gestion de Madame la trésorière qui est identique au compte administratif.

Aucune remarque particulière

A l'unanimité ce compte gestion 2013 est voté.

III- Vote des trois taxes

Monsieur le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales.

A l'unanimité le conseil municipal vote sans augmentation de la part communale pour 2014 les trois taxes.

IV – Affectation des résultats

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement de 661 039.48€ est affecté en partie à la couverture d'autofinancement (457393.28€), à l'affectation complémentaire en réserves pour 203606.72€ et le solde de 39.48 € est reporté à la section de fonctionnement.

A l'unanimité le conseil municipal vote cette affectation des résultats.

V- Budget primitif 2014

M. ALANORE présente au conseil municipal le projet de budget 2014, il précise que ce budget a été construit en tenant compte :

1 – des risques de diminution des aides publiques (Etat, Conseil Général, Conseil Régional).

2 – de la volonté de poursuivre le désendettement de la commune en limitant à 350 000€ le recours à l'emprunt.

3 – de l'engagement à poursuivre l'entretien de la voirie, la rénovation du stade, l'équipement de la plage.

4 – de la nécessité d'acheter des terrains pour aménager des lotissements nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants.

. Monsieur ROY demande si la commission travaux s'est réunie, où en est le projet de bêche-fave ?

. Monsieur le maire lui répond que la commission travaux s'est réunie le 03 avril et la commission finance le 9 avril, et que le dossier de demande de subvention bêche-fave a été déposé et qu'aucune suite pour l'instant ne lui a été donnée.

. Monsieur ROY demande si avant de refaire les trottoirs rue Saint projet il est prévu l'enfouissement des lignes.

. Monsieur le maire répond que non, car il souhaite faire réaliser des aménagements au moindre coût.

. Monsieur GAERTNER dit que la gestion économe coûte parfois très cher sur le long terme.

. Monsieur le maire répond que parfois des investissements importants coûtent chers sans pour autant régler tous les problèmes.

. Monsieur ROY précise que de ne pas anticiper les travaux et les demandes de subventions correspondent à une mauvaise gestion.

. Monsieur le Maire répond que la gestion sera jugée sur l'avenir et non sur 16 mois.

. Monsieur GAERTNER précise que la prévision de recette du camping est à la baisse par contre la recette de la taxe de séjour est prévue à la hausse.

. Monsieur le maire répond, que le chiffre prévisionnel des recettes de la taxe de séjour n'a pas été modifié, qu'il aurait pu être ajusté mais cela représente 98€ sur un budget de recette totale de 2 600 000.00€

. Monsieur GAERTNER demande à quoi correspond la deuxième tranche de travaux du stade CALARY

. Monsieur le maire répond que les travaux comprennent la réfection de la pelouse, la piste d'athlétisme et la pose d'une lisse.

. Monsieur ROY demande si des plans existent

. Monsieur le maire répond oui, ceux-ci lui seront transmis.

Vote du budget par 15 voix pour et 4 voix contre le budget 2014 est adopté.

Monsieur GAERTNER lit le texte suivant :

Budgets 2014

Le vote du budget primitif communal 2014 ne fera qu'entériner les mauvaises orientations prises, et il est important d'en exposer la critique à nos concitoyennes et concitoyens.

Mais avant toute chose, il est important de bien constater et savoir que 17 mois de gestion communale de votre équipe monsieur le maire n'ont pas permis la moindre petite réflexion, la moindre anticipation sur l'avenir de la commune de Neuvic.

Pardon, je vous demande de bien vouloir m'excuser de mon erreur sur le temps dont vous avez bénéficié, en effet c'est 35 mois et non pas 17 que vous avez eu pour préparer l'avenir de la ville. Puisque par une utilisation éhontée du malheur frappant la famille d'une conseillère municipale décédée, de la majorité de l'époque, au mépris du respect du suffrage des électrices et électeurs en 2008, vous avez bloqué toute l'activité municipale.

Ces précisions apportées, le compte administratif 2013 démontre bien combien les promesses faites par vous-même et votre équipe ont été mal tenues. Les opérations d'investissements ont atteint 89% des prévisions en dépenses alors que les recettes elles n'ont été réalisées qu'à 73%, un effort de bonne gestion est à revoir nous semble-t-il.

Alors que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 320 000 € qui s'ils sont réels ne seront payés que sur l'exercice 2014, vous avez contracté un emprunt à hauteur de 350 000 €, chercher l'erreur... Pour une équipe qui a pris les engagements d'une gestion financière rigoureuse et d'un désendettement de la commune, cet exemple suffit à faire le constat que c'est bien mal engagé, d'autant qu'on constate vraisemblablement la même erreur dans le budget 2014.

Sans parler des travaux qui ont été réalisés sans demande de subvention, pourtant possible. Et ceux réalisés sans engagement préalable. Nous le verrons dans une délibération en cours de séance

Vous dites gestion rigoureuse...

Concernant le budget primitif 2014, là aussi c'est un budget sans ambition, ni petite ni grande d'ailleurs, juste un document comptable avec toutes ses imperfections que nous vous avons soulevées il y a quelques instants.

Des tout petits projets programmés, seront-ils réalisés ? si oui comme ceux de 2013 ? Sans concertation et pire sans engagement budgétaire...

Nous ne ferons pas ici état des choix technique, d'organisation, de rigueur ni simplement de réalisme

En résumé le budget que votre équipe municipale nous présente, révèle les faiblesses, les incohérences de votre politique, irrespect même de vos engagements devant les électeurs et je crois que nous pouvons dire qu'il y a là une certaine tromperie

La majorité municipale relève avec véhémence les propos tenus par M. GAERTNER et s'indigne qu'il puisse faire l'amalgame entre le malheur frappant une famille et l'opposition normale qui relève de la démocratie.

VI – Budget primitif du CCAS 2014

Monsieur ALANORE présente le budget prévisionnel du CCAS 2014,

A l'unanimité le budget primitif du CCAS 2014 est adopté

VII – Subventions aux associations

Monsieur BARTHES présente au conseil municipal les subventions pour les associations

. Madame MAURY fait remarquer que la subvention prévue pour « les passagers du vent » est très importante pour une première année.

. Madame DELBEGUE rappelle que cette association prévoit la création de deux emplois.

. Monsieur le maire souhaite que soit voté 1250€immédiatement et 1250€sous réserve de la réalisation d'un spectacle.

A l'unanimité le conseil municipal vote ces subventions pour un montant total de 30 940.00€

VIII – Redevance France Télécom

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une redevance d'occupation du domaine public.

Cette redevance pourrait s'élever à 3 392.10€ par an et Monsieur le maire propose de demander un arriéré de 5ans.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette demande et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires.

IX- Enfouissement de réseaux boulevard de l'Etang

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'ERDF d'enfouir la ligne haute tension le long du boulevard de l'Etang. Le syndicat de la Diège propose de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens.

. Monsieur ROY précise qu'il est d'accord car dans ce projet il y a une programmation de faite. De même il précise que c'est le seul endroit où il est à noter une absence de trottoirs et que le projet de futur parking devra en tenir compte.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces demandes et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires.

X- SIRTOM de la région d'Ussel

Monsieur le maire indique au conseil que le SIRTOM de la Région d'Ussel a voté l'adhésion de la commune de Peyrelevade, ce qui entraîne la modification de ses statuts Chaque commune membre doit se prononcer dans les trois mois sur cette modification statutaire.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Peyrelevade à compter du 1^{er} juin 2014.

XI – Ecole de musique

Monsieur le maire informe que comme chaque année il y a lieu de voter la participation financière de la commune à l'école de musique de Haute Corrèze.

Le montant de la participation s'élève à 8 908.50€

. Madame LARTIGAUT demande s'il serait possible d'obtenir plus de renseignement sur ce montant ainsi que sur le montant à la charge des familles.

. Monsieur ALANORE explique que cela tient à la restriction de la contribution de la commune de Neuvic.

. Monsieur ROY précise que la commune de Neuvic a plafonné son aide et en cas de dépassement c'est aux familles de payer. Mais que toutefois la part des familles est très en dessous de la part du Conseil général. Par contre il précise que pour les enfants il est normal que la commune participe mais trouve aberrant qu'elle participe pour les adultes.

. Monsieur le maire répond qu'à ce jour deux adultes sont aidés.

. Monsieur ALANORE précise qu'en tant que président de cette école de musique, il ne participera pas au vote.

Par 18 voix pour et 1 non-participation au vote, le conseil municipal valide la participation financière de Neuvic à l'école de musique de Haute Corrèze.

XII – Dissolution de régies communales

Monsieur le maire présente que la régie des pompes funèbres n'est plus utile, que la trésorière a émis un avis favorable à sa dissolution

A l'unanimité le conseil municipal valide la dissolution de cette régie communale.

Monsieur le maire indique que la régie d'avance n'a pas enregistré d'opération depuis 2010, que la trésorière a émis un avis favorable à sa dissolution

A l'unanimité le conseil municipal valide la dissolution de cette régie communale.

XIII- révision du P.L.U.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A l'unanimité le conseil municipal prescrit la révision du PLU.

XIV – Avancement de grade du personnel communal

Monsieur le maire propose au conseil municipal la promotion d'agents communaux.

. Monsieur GAERTNER demande à ce que le poste d'adjoint administratif territorial fermé, le soit à la date du 01/11/2014 date identique à celle de la création de ce grade, afin que le poste ne puisse pas être pourvu.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les promotions du personnel communal.

XV – Marché de voirie 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de madame la trésorière. Dans le cadre de ce marché les montants ont été validés par le vote du budget, les projets ont été votés séparément, et il convient de délibérer pour valider la globalité du marché passé d'un montant de 445 117.71€TTC

. Monsieur ROY rappelle qu'il n'a jamais été voté de refaire des voiries telles que Rue St Dominique, Rue du Barry des Canes ou la cour de récréation de l'école primaire. Il demande que soit fourni le détail des dépenses du marché de voirie 2013.

. Monsieur le maire accepte que soit fourni le tableau des dépenses liées à ce marché et rappelle qu'elles sont consultables en mairie.

Par 15 voix pour et 4 voix contre le conseil municipal, autorise madame la trésorière à procéder aux paiements liés à ce marché.

XVI – Primes façades

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes façades qui après rajout d'une facture s'élèvent à 3 370.36€

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à mandater ces sommes.

XVII – Indemnités de fonction au maire et aux adjoints.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réviser à la baisse l'indemnité du maire précédemment votée.

L'indemnité de maire est ramenée à 33.50% de l'indice 1015 les indemnités des adjoints restent identiques à savoir 13.80% pour le premier adjoint et 5.60% pour les quatre autres.

Par 15 voix pour et 4 abstentions le conseil municipal vote les nouvelles indemnités des élus.

XVII – questions diverses

. Monsieur GAERTNER demande s'il serait possible que son groupe d'opposition politique puisse disposer d'un local pour recevoir les administrés.

. Monsieur le maire précise qu'il va étudier les possibilités et faire une réponse.

. Monsieur GAERTNER demande quels sont les jours et heures où le camion pizza est autorisé à occuper le domaine public

. Monsieur le maire répond que pour l'instant il peut s'installer aux jours et heures des foires et marchés horaires modifiés pour le soir des marchés.

. Monsieur ROY précise qu'il y a déjà eu des camions pizzas, et compte tenu de la carence des commerces locaux et de la file d'attente devant son camion stationné à Intermarché il serait bien qu'il puisse bénéficier d'autorisations élargies.

. Monsieur le maire rappelle qu'une pizzeria est à vendre et que de plus si nous autorisons ce commerçant comment refuser un autre futur marchand non sédentaire. Le conseil municipal devra se prononcer mais après consultation des commerçants Neuvicois.

. Madame MIRANDE précise qu'à son avis s'il bénéficie d'autorisations plus larges cela risque à long terme de perturber les commerces sédentaires

. Monsieur ROY précise que même si le budget manque d'ambition, il serait intéressant de trouver des solutions pour sauver le tissu économique local. Trois bars ferment ou vont fermer et il existe des solutions, la mairie pourrait-elle se porter acquéreur du café de la poste.

. Monsieur le maire précise que ce bar est effectivement à vendre mais que l'activité devrait continuer jusqu'à fin août ou début septembre. Il précise qu'il faut d'abord laisser intervenir le privé. Ensuite nous devons regarder si nous avons les moyens financiers et juridiques. Un commerce de ce type repose essentiellement sur la personne qui le tient.

. Madame DELBEGUE demande si cela est de la faute à la commune si les commerces ferment.

. Monsieur ALANORE précise que la chambre de commerce et d'industrie a été alertée sur nos difficultés.

. Monsieur GAERTNER précise que la CCI aurait répondu à une personne intéressée « A Neuvic tout ferme n'y allez pas !! »

. Monsieur BARTHES précise que des possibles repreneurs viennent visiter les commerces mais qu'il faut attendre les réponses des banques.

. Monsieur le maire précise également que l'hôtel l'escargot a fermé et que la commune n'a pas voulu ou n'a pas pu se porter acquéreur.

. Monsieur ALANORE propose de constituer une société dotée de fonds privés pour aider à l'installation de nouveaux commerçants.

. Monsieur le maire précise que réglementairement cette société ne peut pas dépendre de la mairie.

. Madame MIRANDE demande si les gens ont vraiment envie de travailler.

. Monsieur ROY demande si une étude d'opportunité sur le développement touristique au champ pigeonier pourrait être lancée sachant que ces études sont subventionnées à hauteur de 80%

. Monsieur le maire répond que cela n'est pas possible pour 2014, à voir sur l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 12 avril 2014 à 0 h 15

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Juliette MURAT

Jean STOHR